

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

6 Avenue du Coq
75009 PARIS
+33 (0)1 40 16 92 93
genuyt@actheos.com
www.actheos.com

LA NUIT DU BIEN COMMUN

Fonds de dotation

23 Rue d'Anjou
75008 PARIS 8

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

Le présent rapport comporte 16 pages.

Paris
Bordeaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

Aux membres du Conseil d'Administration du fonds de dotation LA NUIT DU BIEN COMMUN,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation LA NUIT DU BIEN COMMUN relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthodes » dans l'annexe qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 sur les comptes annuels.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

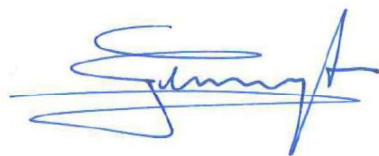
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 09 septembre 2026



S.A.S. GENUYT & Associés

Représentée par

Charles-Antoine GENUYT

Commissaire aux comptes

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/03/2026	Net 31/03/2025
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 462	2 462		380
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	2 462	2 462	0	380
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES (1)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	572		572	32 800
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				541
Charges constatées d'avance	3 975		3 975	6 065
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	30 147		30 147	155 492
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	34 694	0	34 694	194 898
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	37 157	2 462	34 694	195 279
(1) Dont créances à moins d'un an			4 547	39 406

Bilan passif

Postes	31/03/2026	31/03/2025
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		15 000
Fonds propres statutaires		15 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-14 088	-75 002
Excédent ou déficit de l'exercice	5 217	60 914
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	-8 871	912
Fonds propres consommables	15 000	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	6 129	912
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	10 627	93 497
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	10 627	93 497
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 938	10 606
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales		2 872
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		6 392
Produits constatés d'avance		81 000
TOTAL DETTES (IV) (1)	17 938	100 870
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	34 694	195 279
(1) Dont dettes à moins d'un an (hors avances et acomptes)	17 938	100 870

Compte de résultat

Postes	2025 2026	2024 2025
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		8 852
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 559 679	4 708 277
Mécénat		1 050
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	580 400	1 048 984
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 497
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	93 497	2 241 617
Autres produits	3 623	560
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 237 199	8 011 836
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	571 101	916 794
Aides financières	3 644 997	6 870 391
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires	6 861	45 663
Cotisations sociales	-3 006	16 350
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	380	510
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	10 627	93 497
Autres charges	1 022	7 719
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 231 982	7 950 923
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	5 217	60 914
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	0	0
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025 2026	2024 2025
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	0	0
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	5 217	60 914
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 237 199	8 011 836
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 231 982	7 950 923
EXCÉDENT OU DÉFICIT	5 217	60 914
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	670 024	354 005
Bénévolat		45 616
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	670 024	399 621
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	670 024	354 005
Personnel bénévole		45 616
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	670 024	399 621

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Le fonds de dotation La Nuit pour le Bien Commun a pour objet social de soutenir des activités d'intérêt général dans les domaines de la culture (patrimoine, arts, protection et conservation, diffusion de la culture française), de la protection de l'environnement naturel et de l'éducation (établissements d'enseignement, décrochage scolaire). Pour cela elle organise des événements pour lever des fonds au profit d'autres associations menant des projets sociaux et solidaires.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022, relatif au plan comptable général ;
- et aux règlements ANC n° 2018-06 et n° 2020-08, relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour être inscrites au bilan, les immobilisations doivent être identifiables, porteuses d'avantages économiques futurs, contrôlées par l'entité et évaluées de façon fiable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entité, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture à 10 627 euros et représentent l'engagement financier pris par le fonds lors des événements de Dijon et Paris.

Un tableau de variation des fonds dédiés est présenté dans l'annexe conformément au règlement ANC 2018-06.

Dons et mécénat

Le fonds de dotation reverse les dons reçus à des associations sélectionnées lors des événements organisés. Une partie des fonds issus de la générosité du public est affectée directement à ces entités au choix des donateurs et l'autre partie est conservée par le fonds pour faire face à ses frais de fonctionnement.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **FONDS DE DOTATION LA NUIT DU BIEN COMMUN** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	3 975,38	Abonnement logiciel
TOTAL	3 975,38	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	15 000,00				15 000,00
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	- 75 001,50	60 913,74			-14 087,76
Excédent ou déficit de l'exercice	60 913,74	-60 913,74	5 217,13		5 217,13
TOTAL	912,24		5 217,13		6 129,37
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	912,24		5 217,13		6 129,37

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
LNBC ANNECY 2024	5 500,00		5 500,00				
LNBC BORDEAUX 2024	5 900,00		5 900,00				
LNBC DIJON 2024	8 400,00		8 400,00				
LNBC GENEVE 2024	5 347,00		5 347,00				
LNBC NANTES 2024	5 000,00		5 000,00				
LNBC PARIS 2024	13 800,00		13 800,00				
LNBC RENNES 2024	9 200,00		9 200,00				
LNBC ROUEN 2024	19 000,00		19 000,00				
LNBC TOULOUSE 2024	1 350,00		1 350,00				
LNBC TOURS 2024	20 000,00		20 000,00				
LNBC DIJON 2025		2 400,00				2 400,00	
LNBC PARIS 2025		8 227,00				8 227,00	
TOTAL	93 497,00	10 627,00	93 497,00			10 627,00	
TOTAL GÉNÉRAL	93 497,00	10 627,00	93 497,00			10 627,00	

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	17 938,04	17 938,04		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	17 938,04	17 938,04		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	16 168,00	
Afférents aux services autres		
TOTAL	16 168,00	

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature correspondent aux frais liés à l'organisation des galas supportés par la société OBOLE DIGITALE pour un montant de 670 024 €.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION				
PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie		-		
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	3 559 679	3 559 679	4 709 327	4 709 327
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	580 400		1 048 984	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 623		11 909	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	93 497	93 497	2 241 617	2 241 617
TOTAL	4 237 199	3 653 176	8 011 837	6 950 944
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 644 997	3 644 997	6 870 391	6 870 391
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	278 075		805 749	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	297 903		180 776	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	380		510	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES	10 627	10 627	93 497	93 497
TOTAL	4 231 982	3 655 624	7 950 923	6 963 888
EXCEDENT OU DEFICIT	5 217	- 2 448	60 914	- 12 944

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOÛT 1991)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	3 644 997	6 870 391	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 559 679	4 709 327
1.1 Réalisées en France	3 644 997	6 870 391	1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	3 644 997	6 870 391	1.2 Dons, legs et mécénat	3 559 679	4 709 327
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	3 559 679	4 709 327
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		-
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	-	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-				
TOTAL DES EMPLOIS	3 644 997	6 870 391	TOTAL DES RESSOURCES	3 559 679	4 709 327
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	10 627	93 497	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	93 497	2 241 617
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	- 2 448	- 12 944
TOTAL	3 655 624	6 963 888	TOTAL	3 653 176	6 938 000
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	335 062	348 006
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 2 448	- 12 944
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	332 614	335 062